

CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2016

Date de la convocation : 07/03/2016

Sont Présents : Messieurs Stéphane COIGNUS, Michel DAVAL, Aurélien MOUGIN, Raphaël NOUVEAU, Fabrice PERRIN, Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD, Pierre THOMET, Bernard VOYNNET, Mesdames Isabelle GRENOT et Sandra GRENOT Absents excusés : Messieurs Cédric BRUNET (procuration à Michel RICHARD), Nicolas MENUHEY et Mme Michèle LIGEY BARTOLOMEU.

La lecture du compte rendu de la séance du 21 janvier 2016 n'a soulevé aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

BUDGET ASSAINISSEMENT COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015 – BUDGET PRIMITIF 2016

-sous la présidence de Monsieur Michel DAVAL, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

CA 2015			
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		68 980.58	74 458.32
Op. année	18 243.32	23 721.06	
	18 243.32	92 701.64	
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		41 320.26	38 580.26
Op. année	1 030.00	12 317.00	
Restes à réaliser	20 000.00	5 973.00	
	21 030.00	59 610.26	

-sous la présidence de M. Michel RICHARD, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

-valide le budget primitif 2016 qui s'établit ainsi :

- Fonctionnement (dépenses) : 23.357 €
- Fonctionnement (recettes) : 94.847 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 70.897 €

BUDGET FORET COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015 – BUDGET PRIMITIF 2016

-sous la présidence de Monsieur Michel DAVAL, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

CA 2015			
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		118 946.09	246 237.96
Op. année	56 967.39	184 259.26	
	56 967.39	303 205.35	
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1	20 636.71		- 7 840.70
Op. année	7 840.70	20 636.71	
	28 477.41	20 636.71	

-sous la présidence de M. Michel RICHARD, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

-valide le budget primitif 2016 qui s'établit ainsi :

- Fonctionnement (dépenses) : 184.020 €
- Fonctionnement (recettes) : 273.257 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 34.841 €

BUDGET COMMUNE COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015 – BUDGET PRIMITIF 2016

-sous la présidence de Monsieur Michel DAVAL, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

CA 2015			
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		87 834.58	178 980.77
Op. année	285 515.48	376 661.67	
	285 515.48	464 496.25	
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		149 143.27	135 008.27
Op. année	311 446.20	321 051.20	
Restes à réaliser	104 700.00	80 960.00	
	416 146.20	551 154.47	

-sous la présidence de M. Michel RICHARD, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

-valide le budget primitif 2016 qui s'établit ainsi :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) : 643.022 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 523.300 €

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AGENT COMMUNAL SOUS CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

-décide de renouveler le contrat de Monsieur Claude TRIBOUT, agent d'entretien sous contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour une durée de 12 mois à raison de 20 heures par semaine, à compter du 17 mars 2016 et jusqu'au 16 mars 2017.

VENTE VEHICULE CPI A LA COMMUNE DE PIN (70)

-décide de vendre le véhicule immatriculé 7157 ME 70 (VASP Renault) à la Commune de PIN (70), pour la somme de 2.750 €.

CONVENTION GENERALE DE PARTENARIAT ET CONVENTION D'AIDE AU DEVELOPPEMENT D'UN RELAIS MUSIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT

-valide le passage de la bibliothèque en catégorie B ainsi que l'ouverture d'un relais musique,
-autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier notamment les deux conventions proposées par la Médiathèque Départementale de Prêt actant ce changement.

PREEMPTION DE TERRAINS

-afin de disposer de terrains constructibles en vue d'attirer et de maintenir de jeunes actifs, autorise le maire à exercer le droit de préemption urbain dès lors qu'un bien sera susceptible de convenir à la réalisation de ce projet.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 17 mars 2016

Le Maire, Michel RICHARD